

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 août 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prières*

---

[Français]

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### CONVOCATION DE LA CHAMBRE

**M. le Président:** Je désire informer la Chambre qu'en conformité des dispositions de l'article 5 du Règlement, ayant acquis la conviction, après consultation avec le gouvernement, que, dans l'intérêt public, la Chambre devait se réunir plus tôt dans l'intervalle, . . .

[Traduction]

. . . j'ai fait publier dans une édition spéciale de la *Gazette du Canada* datée du 9 août 1987, un avis de convocation de la Chambre pour aujourd'hui. De plus, le même jour, j'ai transmis la teneur de cet avis à tous les députés, par télégramme et courrier électronique.

[Français]

Je dépose maintenant sur le bureau une lettre du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) en date du 7 août 1987, relativement à cet avis.

\* \* \*

[Traduction]

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, la Chambre a été rappelée pour étudier l'utilisation abusive des clauses relatives aux réfugiés, la question de l'introduction illégale de réfugiés, la réponse de notre système de sécurité et, d'une façon générale, tout le processus concernant les réfugiés.

Je voudrais vous dire qu'il y a eu des discussions avec les partis d'opposition. Un peu plus tard, nous présenterons un projet de loi, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), visant à modifier la Loi sur l'immigration et le Code criminel en ce qui concerne la dissuasion et la détention. Je déclare à la Chambre que c'est là une question extrêmement urgente et que les mesures radicales que nous présenterons devraient répondre aux événements des deux dernières semaines.

Nous avons l'intention de parler de cela aujourd'hui. Cependant, je crois que les partis d'opposition veulent avoir plus de temps pour étudier la mesure, c'est pourquoi nous ne

l'aborderons que plus tard dans la semaine. Ils voudront peut-être envisager l'efficacité du recours au comité plénier. Nous avons eu des entretiens hier, mais peut-être pourrions-nous recourir au comité plénier, à condition toutefois que l'on s'entende sur un calendrier bien précis.

Je voudrais dire également que nous allons proposer, aujourd'hui, l'étude du projet de loi C-55. Il s'insère parfaitement dans l'optique du nouveau projet de loi qui sera présenté aujourd'hui. Il est de portée plus générale et il traite de l'ensemble du processus applicable aux réfugiés, ainsi que d'autres aspects liés à cela. C'est une solution durable, à plus long terme, de la question des réfugiés au Canada.

Je tiens à répéter à la Chambre que ce projet de loi est urgent également. Nous en avons besoin sans tarder. Nous avons actuellement une proposition libérale de report à six mois. J'espère que ce parti va revoir sa position et essayer de retirer sa motion.

**M. Gauthier:** Est-ce une déclaration sur une motion?

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, je trouve surprenant que, lors de la délibération d'ouverture d'une session d'urgence, l'opposition soit aussi chatouilleuse. C'est plutôt étrange.

**M. Gauthier:** Vous discutez.

**M. Mazankowski:** J'essaie seulement de préciser ce que seront les travaux de la Chambre. S'il y a quelques problèmes à ce sujet, le député . . .

**M. Gauthier:** Nous savons lire aussi bien que vous.

**M. Mazankowski:** . . . le député pourrait peut-être parler à son leader à la Chambre.

Vu l'urgence de la situation, nous pourrions peut-être envisager de prolonger les séances.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mazankowski:** Je dis cela pour que nous puissions avoir un débat suffisant sur le nouveau projet de loi et sur le projet de loi C-55.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais en quelque sorte m'excuser. Nous n'avons pas eu de réponse de l'opposition suffisamment tôt pour établir avec précision les travaux de la Chambre. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration fera une déclaration lorsque vous appellerez les déclarations de ministres. Je comprends que l'avis donné aux partis d'opposition a été plus court qu'à l'habitude, mais c'est parce que nous n'avons pas reçu suffisamment tôt leur réponse nous indiquant s'ils étaient prêts à discuter du nouveau projet de loi ou du C-55.